

CHAMPIONNAT DE L'EURE PAR ÉQUIPES

INSTRUCTIONS POUR LA SAISON 2020/2021

1) Jour et horaire des rencontres

Pour les 4 divisions : VENDREDI SOIR à 20h30

2) Composition des équipes

a) Pour les 4 divisions : 4 joueurs

Possibilité de composer des équipes avec quatre féminines dans chaque division.

b) L'absence de deux joueurs dans une équipe entraîne la perte de la rencontre par forfait, la rencontre ne se déroulant pas.

c) Un seul joueur muté pour les équipes de 4 joueurs en 1^{ère} phase. En 2^{ème} phase, il est possible d'avoir 2 joueurs mutés à condition qu'ils aient été mutés au plus tard le 1^{er} juillet de la saison en cours.

d) Lorsqu'une équipe est incomplète au moment des doubles, elle doit obligatoirement disputer le double 1. Il en est de même si un joueur est absent depuis le début de la rencontre jusqu'au moment des doubles.

3) Feuille de rencontre

La feuille de rencontre doit être fournie par le club recevant.

4) Transmission des résultats

Le résultat de chaque rencontre doit être transmis par l'association qui reçoit, soit par mail, en scannant la feuille, soit par courrier postal affranchi au tarif rapide, dès le lendemain de la rencontre.

L'adresse mail est : championnatscd27tt@orange.fr

L'adresse postale est :

Michel ALLARD
8, Promenade de la Risle
27800 BRIONNE

L'équipe qui reçoit doit saisir le score et le détail de la feuille de rencontre sur le site de la FFTT (Espace Monclub).

Pour chaque mise à jour non effectuée, l'équipe aura 1 point de pénalité.

Les équipes qui saisissent manuellement les scores individuels des joueurs sur SPID, ne sont pas obligées d'envoyer la feuille. Par contre, les équipes qui ne saisissent pas les scores individuels sont tenues d'envoyer la feuille dans les 72 heures, soit par mail, soit par courrier postal aux adresses indiquées ci-dessus, sous peine de pénalité.

Les équipes qui saisissent les résultats par GIRPE n'ont pas besoin d'envoyer la feuille.

En cas de forfait, une feuille de rencontre doit être établie. La fourniture et l'envoi de la feuille de rencontre incombent toujours dans ce cas à l'équipe qui bénéficie du forfait.

5) Equipe « Exempte »

Lorsqu'une équipe est exemptée d'un tour de championnat ou bénéficie d'un forfait, elle doit rentrer le détail de la feuille (liste des joueurs) sur le site de la FFTT, même si elle n'est pas en position d'équipe receveuse. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'envoyer la feuille.

Si l'équipe ne peut pas faire la mise à jour sur le site de la FFTT, elle doit remplir une feuille de rencontre en indiquant le nom des joueurs, la division et la poule concernée. Cette feuille doit être envoyée dans les délais prévus, soit par mail, soit par courrier postal.

L'équipe qui respectera ce règlement sera considérée comme ayant participé à une rencontre et aura les 3 points de la victoire. Par contre, l'équipe qui ne fera pas l'une de ces actions aura la rencontre perdue par pénalité et sera sanctionnée de la manière suivante :

- La composition de l'équipe sera considérée comme identique à la journée précédente.
- Amende pour feuille de rencontre non envoyée.

6) Report des rencontres

Aucun report de rencontre ne sera admis sauf les cas prévus par le règlement des championnats fédéraux, à savoir : Intempéries, épreuves prioritaires de fédération ou de ligue. Dans ces deux cas précis ne pas omettre de prévenir le responsable des championnats départementaux :

Michel ALLARD
Tél. 02 32 45 03 19
Adresse e-mail : allard.m.o@wanadoo.fr

Deux équipes de championnat devant se rencontrer, n'ayant pas disputé la rencontre fixée par le calendrier départemental, auront toutes les deux la rencontre perdue par pénalité, si elles ne peuvent argumenter d'un des deux motifs précédemment cités.

7) Licences

Tout joueur, dès sa première rencontre de championnat, devra présenter sa licence «joueur» validée pour la saison en cours, ou avoir fait la demande près de la Ligue avant la rencontre.

Cette demande peut être faite sur internet juste avant l'heure officielle de la rencontre à condition que le joueur soit en possession de son certificat médical.

La commission sportive considèrera comme absent, tout joueur non en règle pour la saison en cours, avec toutes les conséquences que cette décision pourrait entraîner pour l'équipe du joueur fautif.

8) Amendes

Les amendes seront appliquées dans les conditions mentionnées ci-dessous:

Équipe incomplète (1 joueur manquant) :	4,00 €
- Il est accepté une équipe incomplète 3 fois par phase sans amende.	
Forfait simple :	7,00 €
Forfait général :	15,00 €
Feuilles de rencontres envoyées par l'équipe recevant, non parvenues dans les délais :	3,00 €
Feuilles de rencontre incorrectement rédigées :	2,00 €

9) Arbitrage

A défaut de juge arbitre, le capitaine de l'équipe visiteuse sera le juge arbitre de la rencontre. Il devra obligatoirement inscrire ses coordonnées à l'endroit prévu sur la feuille de rencontre.

DEROULEMENT

Les 4 divisions se déroulent en 2 phases.

PREMIÈRE PHASE (septembre-décembre)

1) Nombre de poules par division :

La D1 = 4 poules de 8 équipes

La D2 = 6 poules de 8 équipes

La D3 = 7 poules de 8 équipes.

La D4 = en fonction du nombre d'équipes inscrites.

2) Composition des poules :

a) Les descentes de la division supérieure

b) Les montées de la division inférieure

c) Les équipes, de la division concernée, restantes de la saison précédente, jusqu'à concurrence de :

32 équipes pour la D1

48 équipes pour la D2

56 équipes pour la D3.

3) Déroulement :

Journées 1 à 7.

Déroulement par rencontres «aller» uniquement.

4) Fin de la première phase :

a) Montées en division supérieure :

Pour la D1 : Le premier de chaque poule monte en R4.

Pour la D2 : Le premier de chaque poule monte en D1.

Pour la D3 : Le premier de chaque poule monte en D2.

Pour la D4 : Le premier de chaque poule monte en D3.

b) Descentes en division inférieure :

Le nombre de descentes, dans chaque division, est fonction des descentes de Régionale et des montées de chacune des divisions.

DEUXIÈME PHASE (Janvier - Mai)

1) Nombre de poules par division :

La D1 = 4 poules de 8 équipes

La D2 = 6 poules de 8 équipes

La D3 = 6 poules de 8 équipes.

La D4 = en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Une association peut inscrire une équipe supplémentaire pour la deuxième phase, en D4, à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe de cette association pendant la première phase.

2) Composition des poules :

- a) Les descentes de la division supérieure
- b) Les montées de la division inférieure
- c) Les équipes, de la division concernée, restantes de la première phase, jusqu'à concurrence de :
 - 32 équipes pour la D1
 - 48 équipes pour la D2
 - 48 équipes pour la D3

3) Déroulement :

Déroulement par rencontres «aller» uniquement.

4) Fin de saison :

- a) Montées en division supérieure :
 - Pour la D1 : Le premier de chaque poule monte en R4.
 - Pour la D2 : Le premier de chaque poule monte en D1.
 - Pour la D3 : Le premier de chaque poule monte en D2.
 - Pour la D4 : Le premier de chaque poule monte en D3.
- b) Descentes en division inférieure :

Elles sont la résultante des montées et descentes des divisions nationales et régionales.

Rappel : Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée par une équipe de la même association désignée pour y monter.

En D1, D2 et D3, si une équipe se désiste deux fois, pour jouer dans une division à laquelle elle devait ou pouvait accéder, elle sera rétrogradée d'une division.

Il n'y aura pas de barrages. Les « montées » et les « descentes » se feront en fonction du résultat de la saison.

Les titres seront disputés, dans chaque division, entre les 2 équipes ayant le meilleur résultat. Lors de la journée des titres, le forfait d'une équipe entrainera, pour celle-ci, la non accession à la division supérieure et une amende de 15 Euros. Ne peuvent disputer les titres que des joueurs qualifiés pour cette équipe et ayant participé à, au moins, deux rencontres dans la phase concernée.